

COMMUNIQUE

Augmentation de capital par incorporation de réserves facultatives et émission d'actions nouvelles gratuites de

BANK OF AFRICA – COTE D'IVOIRE

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE (BOA-COTE D'IVOIRE) ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque, actuellement de six milliards (6 000 000 000) FCFA, pour le porter à sept milliards deux-cent millions (7 200 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme d'un milliard deux-cent millions (1 200 000 000) FCFA prélevée sur les réserves facultatives de la Banque, par la création de cent-vingt mille (120 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au 1^{er} janvier 2011.

Un droit de vote double sera conféré aux actions gratuites attribuées aux actionnaires à raison d'actions anciennes, de catégorie A, pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA-COTE D'IVOIRE. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du cours coté de l'action à la BRVM le **lundi 19 décembre 2011**. Au regard de la quantité de titres détenus à cette date, les actionnaires recevront autant d'actions nouvelles que de multiples de 5 actions anciennes détenues.

L'opération d'attribution gratuite ne donnera pas lieu à la cotation de droit.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- ✓ Emetteur : BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE
- ✓ Particularité : Création d'actions nouvelles
- ✓ Mode de placement : Attribution gratuite
- ✓ Capital actuel : 6 000 000 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 1 200 000 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 10 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 600 000
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 120 000
- ✓ Parité de distribution : 1 action nouvelle pour 5 actions anciennes ;
les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité BOA-COTE D'IVOIRE à la valeur théorique du droit d'attribution calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date de fermeture du registre des actionnaires
- ✓ Date de jouissance : 1^{er} janvier 2011 ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2011
- ✓ Date de fermeture du registre des actionnaires : 19 décembre 2011
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre le 19 décembre 2011.

La BOA-COTE D'IVOIRE remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Abidjan, le 2 décembre 2011

Le Directeur Général


Mme Lala MOULAYE

